

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boîte aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL

La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 6 septembre 1894

EXONÉRATION SCANDALEUSE

L'un des nombreux et scandaleux privilèges accordés à la Compagnie du Port de Bizerte, par feu M. Massicault, le plus stupéfiant et le moins compréhensible, est certainement l'exonération de tous droits de douane pour toutes les matières destinées aux travaux de construction dudit port.

Il semble que l'auteur de ce paragraphe du traité ait voulu tout à la fois ouvrir la porte à la fraude et porter le maximum possible de préjudice au commerce de Bizerte.

Entre les mains de toute compagnie, cette disposition eut été dangereuse ; entre les mains d'une compagnie qui, comme la C. P. B., n'emploie ses hautes influences que pour faire le mal, ça été le coup droit porté au développement de l'industrie et à l'extension du commerce local. Par ricochet, Tunis s'en est grandement ressenti.

Les travaux du port de Bizerte touchent à leur fin et seront bientôt livrés ; nombre respectable de millions y ont été dépensés, mais nous mettons au défi qu'on nous cite, tant à Bizerte qu'à Tunis, une seule maison de commerce qui en ait, non pas largement bénéficié, mais seulement bénéficié.

Pour Tunis, ça été une déception ; pour Bizerte une ruine. Et en effet, le commerce de Tunis n'étant en droit d'espérer qu'un surcroît d'affaires, point n'était besoin pour cela d'un supplément d'installation, mais à Bizerte, il en était autrement et, pour une affaire, si minime qu'elle fut, tout était à créer.

Aussi, si comme dans le cas présent, la commande n'est pas venue, tout l'argent dépensé en installation, l'a été en pure perte et irrévocablement.

Il ne faudrait pas croire un instant que cet état de choses ait été provoqué par le défaut d'offres avantageuses faites à la C. B. B. par le commerce et l'industrie locales : bien loin de là.

Qui nous fera croire d'ailleurs que la Cie du Port, qui emploie des matériaux si divers et si disparates, puisse acheter directement par petites quantités et aussi bien et aussi bon marché qu'un spécialiste.

Nous connaissons nombre de maisons des plus honorables et des plus avantageusement connues, qui n'ont même pas été admises à présenter et à discuter les conditions de leur tarif.

À Bizerte, la compagnie, jusqu'au moindre détail, a tout fait par elle-même et n'a voulu rien laisser faire ; déconcertant même ceux qui étaient tentés de lui faire des propositions avantageuses.

L'ingénieur directeur Odent, l'homme à l'esprit étroit et aux conceptions mesquines par excellence s'est figuré qu'en ne laissant profiter personne en Tunisie des millions qui se dépensaient à Bizerte, il entraverait sinon anihilerait la création de maisons importantes et, partant de là, ne se trouverait pas, par la suite, en présence d'influences qui eussent facilement jeté le trouble et le désarroi dans son es-

prit borné. n'hésitant même pas, pour arriver à ses fins, de sacrifier les propres intérêts de sa compagnie.

De cette étroitesse de vue, il n'en a pas seulement fait montre en Tunisie ; nous savons de bonne part qu'à Toulouse, où il dirigeait une entreprise pour MM. Herrent et Langlois, il souleva des protestations violentes autant pour les ouvriers étrangers qu'il employait à l'exclusion des Français, que pour le commerce de la ville auquel il ne voulait pas recourir.

Voici d'ailleurs le semblant de garantie contre la fraude, qui a été imaginé à la Douane.

Lorsque la C. P. B. reçoit des marchandises, elle garnit un imprimé de déclaration comme un simple particulier, y insère parfois des déclarations fantaisistes — c'est ainsi qu'elle, taxe au même prix : le minium, la céruse, l'huile de lin, etc. — de prix habituellement plus élevés que la réalité ; consigne provisoirement à la Douane le montant du 8 0/0 de sa déclaration qui lui est remboursé mensuellement et porte cette déclaration au visa de l'agent des Ponts et Chaussées chargé du contrôle *quelquefois huit jours après l'entièrement de la marchandise.*

On doit convenir que ce semblant de contrôle est bien illusoire !

Comment se vérifie l'emploi des marchandises ?

Loin de nous la pensée d'incriminer dans l'affaire ni les agents de la Douane ni ceux des Ponts et Chaussées, nous savons, au contraire, qu'ils ont parfois fait entendre des protestations énergiques. Mais dame ! comme ils nous l'ont avoué, la C. P. B. est très puissante et d'être trop clairvoyants, il leur en coûterait sûrement leur emploi. Cela nous le comprenons et sommes loin de le contester.

À Bizerte, la C. P. B. n'a pas simplement limité son champ d'action aux travaux de construction du port ; elle en a aussi fait d'autres, et pour un chiffre considérable, soit pour son propre compte, soit pour le compte de l'Etat. Elle en exécute même parfois pour des particuliers et exploite notamment des carrières dont la totalité de rendement n'est pas, bien s'en faut, affecté aux travaux du Port.

En principe, se fut-elle bornée même exclusivement aux travaux du port, il n'était pas admissible qu'elle fut exempte des droits de Douane *a fortiori* puisqu'elle exécute des travaux autres.

Son matériel, ses marchandises, ses fournitures diverses, etc., etc., tout a été exempté des frais de douane : on comprend que dans ces conditions il lui soit possible de lutter avec avantage contre de simples particuliers.

L'administration supérieure prétend qu'elle est sans moyens d'actions sur la C. P. C., nous, nous croyons qu'elle a pour devoir de faire cesser ce scandale et de remédier à cet état de choses. Nous croyons même devoir nous abstenir de lui indiquer les moyens de répression, mais ce que nous croyons pouvoir hautement lui faire connaître, c'est que si de nouveaux travaux venaient à être consentis en Tunisie à la C. P. B. et dans ces conditions, leur annonce soulèverait un *tolle* général, bien difficile à calmer.

Dans un article fort documenté, paru ces jours derniers dans la *Dépêche Tunisoise*, M. Grébauval s'efforce de prouver que M. Froppo a sagement agi, en refusant, en l'absence de l'honorable chef du parquet près notre tribunal civil, en congé, soit de poursuivre d'office un sujet tunisien qui avait commis un délit de vol au préjudice d'un Européen, son maître, soit même de délivrer un permis de citer contre ce malfaiteur à la personne dévalisée.

Et M. Grébauval conclut en disant que le garde des sceaux ne pouvait pas donner des ordres pour que l'affaire fut poursuivie d'office devant la juridiction française, malgré la décision de la Cour de cassation !

Ainsi donc, d'après le dire de M. Grébauval, notre parquet serait dans son droit strict en s'insurgeant contre un arrêt de notre Cour de cassation.

Eh bien ! à notre avis, la Cour de cassation s'étant prononcée pour les poursuites, M. Froppo, dut-il donner un croc en-jambe à la loi, aurait parfaitement fait en poursuivant d'office un malfaiteur indigène qui avait dévalisé un Européen.

C'eût été un précédent qui aurait donné à réfléchir aux malfaiteurs tunisiens.

On ne saurait croire combien ceux-ci redoutent et nos juges et nos prisons.

Et puis des faits dans le genre de celui qu'a vu qu'un vol a pu être commis au préjudice d'un colon, sans que son auteur soit inquiété, ne se produirait plus.

Un de nos amis à été récemment victime, de la part d'un indigène appartenant à une des premières familles tunisiennes, d'un vol de quatre à cinq cents francs.

Croit-on que notre particulier, malgré la plainte déposée à l'Ouzara a été poursuivi et condamné ?

Pas le moins du monde.

Cela semble assez drôle, mais c'est ainsi.

Mais dira-t-on, il a peut-être remboursé la somme !

La somme n'a pas été remboursée et l'individu n'a pas été poursuivi.

Voilà la justice telle que semblerait la comprendre M. Froppo vis-à-vis des indigènes !

Ce n'est pas banal, comme on le voit, puisqu'il est seul de son opinion avec M. Grébauval.

Nous le regrettons pour tous les deux et espérons qu'on voudra bien *quand même* adopter une nouvelle juridiction qui s'impose : celle de la compétence des tribunaux français dans les méfaits commis par des indigènes au préjudice des Européens.

Le SYNDICAT AGRICOLE

et le COMMERCE TUNISIEN

Nous avons lu et relu l'éloquent plaidoyer qu'il publie un journal local en faveur du *Syndicat Agricole* que se proposent de créer MM. Aubé, Terras, de Carnières, etc., etc.

Comme ce syndicat n'est encore qu'en « projet de formation » nous ne discuterons pas encore le but que cherchent à atteindre ses promoteurs.

Qu'il nous suffise simplement de dire aujourd'hui ceci : C'EST UNE VRAIE GUERRE QUE MESSIEURS LES COLONS VEULENT DÉCLARER AU COMMERCE LOCAL, parce que si l'essai qui va être tenté avec les engrais, les crées chimiques, les charbons, le matériel agricole, etc., etc., réussit, messieurs les colons étendront très certaine-

ment leur syndicat à tous les objets qui sont utiles à l'homme.

Ce jour-là — nous ne parlons pas, bien entendu, des mangeurs au ratelier de l'Etat — la colonie sera divisée en deux camps bien tranchés : d'une part, cette phalange intéressante de commerçants, qui luttent et peinent pour gagner un morceau de pain ; d'autre part, ce groupe de jouisseurs qui n'ont rien du colon, tel que nous l'avons vu en Algérie,

Le jour où le Syndicat Agricole en arrivera à approvisionner ses membres de tout ce dont ils pourront avoir besoin, ce jour-là ce sera une lutte fratricide où le plus faible devra nécessairement succomber, pour le plus grand préjudice moral de la France en Tunisie.

Tant pis.

On a annoncé que M. Fabry nous restait, tant mieux pour les justiciables si cette nouvelle est exacte, car, même les adversaires de de notre distingué président sont obligés de reconnaître et rendre hommage aux qualités de juriconsulte qu'il possède. D'un autre côté on affirme que notre éminent procureur de la République ira avec avancement à Bastia comme procureur général près la cour d'appel de cette ville, et serait remplacé par M. Froppo, son substitut.

Si ces nouvelles sont exactes, tout en regretant le départ de M. Spire dont on a pu apprécier la correction dans les actes, nous le félicitons sincèrement de cet avancement mérité.

LES PROTECTORATS

RATTACHÉS AU MINISTÈRE DES COLONIES

Cette simple question du rattachement des deux Protectorats, Madagascar et la Tunisie, au ministère des Colonies semble passionner le monde colonial. Elle a ses avocats « tant mieux » et ses avocats « tant pis », et les uns et les autres fournissent des arguments bien capables de porter le trouble dans les esprits.

C'est que, à notre avis, dit *Marine et Colonies*, ni les uns ni les autres ne posent la question sur son véritable terrain.

Ceux qui sont partisans du *statu quo* prétendent que tant qu'il y aura Protectorat, la Tunisie restera sous l'action plus ou moins décisive du quai d'Orsay. Et ils concluent en disant : qu'au lieu de dépendre d'un seul ministère, la Tunisie dépendrait de deux.

Il nous semble que ceux qui raisonnent ainsi, sont en retard de quelques années.

Depuis le traité de 1882, qui plaça la Tunisie sous le Protectorat de la France, il faut reconnaître que le Bey n'exerce plus que nominale des fonctions. Le Résident général est maître absolu des finances et des destinées du Protectorat et les questions diplomatiques sont traitées par notre Résident général, si questions diplomatiques il peut y avoir encore entre la Tunisie et la France, ce que nous ne voyons pas très bien.

Pourquoi donc, s'il en est ainsi, mettre obstacle au rattachement de ce Protectorat aux Colonies.

Quant à nous, nous voyons un grand avantage, c'est celui qui consiste à grouper dans une seule et même main tous les territoires coloniaux de la France, afin de leur donner une unité de direction qui ne peut que leur être profitable.

Nous n'en sommes plus, en Tunisie, dans la période diplomatique ; nous sommes, heureusement, dans celle de la mise en valeur de ce riche territoire. Personne ne peut con-

tester ce fait. Or, personne ne contestera non plus que le ministère des Affaires Etrangères n'est pas outillé pour présider au développement économique d'un pays. Ce ministère est bien un ministère spécial mais spécial à la diplomatie. Tandis que le ministère spécial des colonies est surtout créé pour le développement commercial, industriel et agricole de nos possessions d'outre-mer.

Est-ce que les pouvoirs de M. le Résident général ne seront pas les mêmes? Et pourquoi non?

Tous nos gouverneurs de colonies n'ont-ils pas les mêmes prérogatives que le Résident général de Tunis?

Ceux qui soutiennent le contraire ne sont pas de bonne foi.

En résumé, si nous sommes, dans ce journal, partisans du rattachement de la Tunisie et de Madagascar, au ministère des Colonies, c'est uniquement parce que nous y voyons la possibilité d'en hâter le développement économique.

Rappelons à ceux qui l'ignorent, ou qui feignent de l'ignorer, que l'officine du quai d'Orsay fait de la diplomatie, tandis qu'on fait des affaires au Pavillon de Flore.

Une colonie ne vit ni ne prospère avec le premier, tandis qu'elle se développe et s'enrichit avec le second.

Le Protectorat tunisien va être doté, d'ici à peu d'années, grâce à l'énergique intervention de son éminent Résident, M. Charles Rouvier, d'un réseau ferré suffisant pour la facile exploitation de ses produits. L'essentiel, c'est que la France facilite les transactions des produits tunisiens avec la métropole; il faut qu'elle supprime ces barrières douanières idiotes qui consistent à limiter l'exportation, car cette façon déplorable d'opérer, ne peut avoir d'autres résultats que de limiter aussi la production.

Il faut, en un mot, prendre dans notre domaine colonial tout l'excédent qu'il peut produire, au lieu de le prendre à l'étranger.

Le jour où nous aurons des gens pratiques à la tête du pouvoir, comprenant que les colonies françaises sont autant de fournisseurs de la mère patrie, et que cette mère patrie doit leur faciliter leurs relations commerciales avec elle, nous n'aurons plus à nous inquiéter ni de l'avenir des unes, ni de l'alimentation de l'autre.

La France, avec le domaine colonial qu'elle possède, devrait, depuis longtemps, n'être plus tributaire de l'étranger pour n'importe quel produit.

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable que les possessions coloniales françaises aient une unité de direction et de commandement. C'est pourquoi nous sommes de ceux qui verront avec plaisir le rattachement des deux Protectorats de Tunisie et de Madagascar, au ministère des Colonies.

Nous ne savons pourquoi on revient constamment sur cette question du rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies. Nous avons pourtant déjà suffisamment fait valoir les multiples raisons qui empêchent ce rattachement et dont la première est le traité qui lie, jusqu'en oc-

tobre 1896, la Tunisie avec l'Italie. A ce moment là on pourra examiner la question du rattachement de la Tunisie au nouveau ministère des Colonies, mais seulement à ce moment là.

M. Edmond Lecore me convie, de trop bonne grâce pour que j'accepte son invitation, à publier les documents que j'ai retrouvés dans mes vieux papiers.

On comprendra que je les garde pour une autre occasion, si besoin en est, parce que M. Lecore n'étant pas un homme public, la preuve n'étant pas admise, j'eserais sûrement condamné, malgré les pièces que je possède, s'il m'intentait un procès en diffamation.

Et on recule toujours devant une dépense inutile de mille ou quinze cents francs qu'entraînerait un procès. Em. L.

Le prochain mouvement diplomatique

Cette semaine, doit être soumis à la signature du Président de la République l'important mouvement diplomatique annoncé depuis deux mois par les journaux de la métropole, qui doit comprendre M. Bourde.

Nous allons aussi être fixés sur le bien fondé des bruits qui n'ont cessé de courir au sujet du changement de notre sympathique Résident général.

Si, contre notre attente, M. Rouvier était compris dans ce mouvement et devait nous quitter pour aller remplir à Athènes un emploi analogue à celui qu'il occupe à Tunis, la population entière verrait avec beaucoup de regret le départ d'un homme qui s'est rendu sympathique à tous; si, au contraire, M. Rouvier nous quitte pour aller occuper une ambassade, tout en regrettant vivement de le voir nous quitter sitôt et en souhaitant que son successeur lui ressemble, c'est avec joie qu'elle applaudira des deux mains à un avancement justement mérité.

LE BILLET DE LA SEMAINE

LA FÊTE D'HAMMAM-EL-LIF

L'événement important de cette semaine a été sans contredit — peut-on le nier? — le succès inespéré de la fête d'Hammam-el-Lif.

Jamais, en effet, cette station balnéaire n'avait autant vu de monde accourir lui rendre visite. Les trains regorgeaient de voyageurs.

Jusqu'à cet excellent Taieb Bey même, qui décidément est tout à fait dans le train et se « démocratise » au contact de ses néo-concitoyens, avait voulu jouir d'un spectacle auquel il est peu habitué, retiré qu'il est là-bas en son palais de la Marsa.

Escorté de MM. Forti et Hackenberger, il a visité le casino et ses dépendances, dont il a été émerveillé, puis après avoir jou du panorama qui se déroulait à sa vue charmée du

premier étage du casino, il est venu prendre place avec ces messieurs et les officiers de sa suite ainsi que le général Valensi, dans une loge du concert, préparée tout exprès pour lui, où il a vivement admiré les danses de ces dames du corps de ballet.

S. A. Taieb Bey est rentré à Tunis par le train de 5 h. 45 en s'excusant, vu son grand âge, de ne pouvoir passer la soirée à Hammam-el-Lif en aussi aimable compagnie.

A l'entrée, comme à la sortie du casino, des ovations ont été faites à l'héritier présomptif de la couronne beylicale, qui a été enchanté de la réception qui lui a été faite par MM. Forti et Hackenberger.

L. de PEYRAUD

Échos Tunisiens

Le Mouldé

La fête du Mouldé, autrement dit du Mouton aura lieu le 10 de ce mois.

Nous espérons que cette année, elle ne sera pas marquée par des incidents aussi fâcheux que ceux de l'an dernier.

Le greffier Houlez

On nous écrit :

« Monsieur,

« A propos de votre incident d'Hammam-el-Lif, vous avez parlé de M. Houlez, fils du greffier de ce nom.

« Ne pensez-vous pas que M. Houlez père est arrivé à un âge où le repos se fait vivement sentir?

« Je sais bien que l'emploi qu'il occupe est une vraie sinécure pour lui, puisque le travail est fait par des commis-greffiers, mais n'empêche que M. Houlez, malgré son âge respectable et ses rentes conserve un emploi dont il n'a pas besoin et qui revient de droit à un de ces jeunes commis-greffiers qui attendent, avec une patience d'ange, qu'il veuille bien se décider à jouir en paix du fruit de ses économies.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : X Y Z »

Soumis à qui de droit.

Trois semaines à peine nous séparent du premier octobre.

Nous espérons que la Cie du B.-G. voudra bien tenir compte des desiderata du public, que nous lui avons exprimés dans la *Petite Tunisie*, il y a un mois environ, au sujet de la marche des trains, sur la ligne d'Hammam-el-Lif, à partir du premier octobre.

Laisser subsister l'horaire de l'année dernière, serait aller certainement au devant de nouvelles récriminations du public.

Les habitants de la Goulette apprendront avec joie qu'un industriel de notre

ville se propose de créer un casino à Khéreddine.

Cet établissement ne pourra que rendre un peu de sa splendeur perdue à cette charmante et friste localité qu'est la Goulette.

Nous ferons connaître, un autre jour, le nom de cet industriel, on ne peut plus compétent dans la matière.

Nouvelle fête à l'horizon

Les habitants d'Hammam-el-Lif-village, organisent, en ce moment, leur fête annuelle, qui aurait lieu le 16 ou le 23 de ce mois-ci.

Grâce à plusieurs concours, elle dépasserait en splendeur tout ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Félix-Touache*, capitaine Clerc partira directement pour Marseille le samedi 8 septembre 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

SFAX

S'il est une bonne mesure que l'on devrait prendre et s'il est une question dont on devrait s'occuper, question très importante, c'est celle de notre police sfaxienne. On se demande comment il se fait qu'une ville aussi peuplée que la nôtre, ait une police aussi restreinte.

Ce n'est pas que nous ayons à nous plaindre d'elle, bien au contraire, seulement il est des choses qui dépassent à la fois les forces et la bonne volonté.

Notre brave commissaire de police a déjà un service excessivement chargé, mais que sera-ce lorsque les travaux du port commenceront? travaux qui nous amèneront certainement une émigration d'étrangers. Avec un personnel aussi réduit que le sien, il lui sera matériellement impossible d'assurer le service. Il manque ici, à Sfax, en sus du personnel actuel, trois bons agents français et un bon secrétaire.

Nous aimons à croire que ce n'est pas la question de monnaie qui empêche la municipalité de Sfax d'augmenter le personnel de quatre agents dévoués, aussi comptons-nous qu'à bref délai, satisfaction sera donnée au public sfaxien.

Il paraît que nous possédons une commission d'hygiène — sur le papier, bien entendu — car nous ne pensons pas que ce soit le défaut de travail qui empêche cette commission de fonctionner.

Après un repos de plusieurs semaines, la musique municipale a enfin daigné se

(2) Feuilleton de la *Petite Tunisie*.

L'enlèvement

— Vous n'avez pas pensé, chère aimée, que je n'ai plus que quinze jours de congé... Le 3 janvier, à sept heures du matin, il faut que je reprenne le commandement de mon escadron.

Yvonne, avec une expression désespérée et si violente que le dormeur fait un léger mouvement. — Oh!... oh!... c'est atroce! c'est infâme!

Jean, navré de cette douleur. — Voyons...

Yvonne, avec indignation. — Vous n'avez pas donné votre démission?

— Comment? Donner ma démission? Quand? Pourquoi? Puisque je n'ai reçu qu'à six heures votre lettre...

Yvonne, exaltée. — Et vous dites que vous m'aimez! Depuis que nous sommes partis, voilà la troisième fois au moins que vous me reprochez de vous avoir écrit trop tard, comme je pouvais savoir que mon mari choisirait ce jour précis pour mettre le comble à ses brutalités, pour me jeter hors de moi, pour me décider à tout oublier... Mais qu'est tout cela pour vous? Rien, rien, moins que rien...

Vous avez quinze jours de congé!! Quand une femme écrit à un homme: « Je suis à vous. Ce soir nous quitterons la France pour vivre unis à jamais » est-ce que cela ne lui dicte pas sa conduite? Ne deviez-vous pas envoyer votre démission?... C'est horrible!

— Mais ma chère amie, on ne donne pas sa démission de l'armée comme d'un claque-dent où l'on a été chambré. Il faut suivre la voie hiérarchique... et, de six à sept impossible de la grimper, l'échelle hiérarchique!

Yvonne, sans paraître l'écouter, s'est caché la figure dans ses deux mains. on petit pied mince, bat nerveusement la baillotte. Jean lui parle tout contre l'oreille; chose singulière, ce mode de conversation pour résultat, non de calmer l'indignation d'Yvonne, mais de modifier très rapidement toute une série d'opinions qu'il croyait enracinées en lui. Enfin, avec une conviction qui met un léger frémissement dans sa voix :

— Ne vous désolerez pas, dit-il ce sa fait... Quelques jours à Paris... j'ai des parades au ministère...

— Je ne veux pas que vous retourniez à Paris!

— Eh bien! j'écrirai de mon régime... Je ne peux pourtant pas me laisser passer pour déserteur... Le déshonneur...

— Est-ce que je ne me déshonore pas pour vous?

Jean, collé. — Mais non... ce n'est pas la même chose, vous... C'est à peine un sacrifice, je vous donnerai tant d'amour.

Yvonne, avec vivacité. — Et vous, vous ne pouvez pas me faire un sacrifice?... Croyez-vous que je n'aie pas autant à donner que vous?

Jean, affolé. — Si, je ferai tout ce que vous voudrez... Je vous adore.

Yvonne s'est serrée contre lui. Jean passe le bras sous sa taille, elle appuie sa tête contre son épaule et paraît réfléchir profondément. Ils sont silencieux pendant un temps — mais je ne puis pas affirmer que ce silence coïncide avec une complète inaction. Tout à coup, malgré des efforts énergiques pour s'en empêcher, Jean se met à bailler.

Yvonne, d'une voix étrange qui semble indiquer qu'elle ne s'intéresse pas à la question qu'elle pose. — Qu'est-ce que vous avez?

Jean. — Je crois que j'ai faim... Je n'ai pas eu le temps de diner, vous non plus, sans doute.

Yvonne, avec un long soupir. Non, mais qu'est-ce que cela fait...? Est-ce qu'on a besoin de manger quand on aime?

Et, comme elle lui tend ses lèvres, Jean cesse de penser à ses tiraillements d'estomac. Yvonne n'en a pas, attendu qu'elle a lynché de façon à ne rien craindre d'un jeune prolongé. — Ils songent tous deux longtemps. Le capitaine Jean d'Aisera y n'est pas enco-

re remis de la surprise mêlée d'ivresse et d'anxiété qui l'a saisi à la réception du fameux billet. Comme la vie a des coups de théâtre inattendus! La veille encore, il était au bal chez la duchesse, avec Yvonne de Surrian. Qui lui aurait dit que, vingt-quatre heures plus tard elle serait à lui? Elle recevait ses hommages avec tant de frivole coquetterie! Elle s'était même montrée assez froide avec lui, ne semblant prendre plaisir qu'aux attentions du beau Margellux, — avait-il assez enragé de ce flirt mené avec la plus tranquille audace, assez juré qu'il oublierait, qu'il chercherait à s'étourdir, — chère petite, elle n'aimait que lui, Jean, heureux Jean!... En moins d'une heure il avait pris ce parti... grave, assurément. Il avait bien fait. Elle valait tous les sacrifices... Puis une curiosité lui vint de savoir ce qui avait bien pu précipiter ainsi les résolutions de Mme de Surrian.

— Laroche! Laroche! cria la voix rogommée du chef de train arpentant le quai poisseux.

(A suivre.)

Nous avons reçu, un peu trop tard pour être insérée dans ce numéro, une lettre d'un *Tunisien*; elle paraîtra vendredi prochain.

faire entendre dimanche dernier. C'est avec plaisir que nous avons assisté au concert, aussi faisons-nous des vœux auprès de nos virtuoses pour qu'ils veuillent bien nous gratifier d'un concert tous les dimanches. Nous leur en saurions un gré infini.

On désirerait savoir l'issue qui a été donnée à une pétition couverte de 70 signatures d'Anglo-Maltaïes et qui a été faite au sujet de deux membres du conseil municipal de Sfax.

Il serait temps de voir sortir cette pétition du carton où elle semble avoir été oubliée.

Les membres du cercle anglo-maltaïse se remuent vivement pour leur fête nationale, qui aura lieu le 8 courant.

Le temps manque pour différentes petites questions, mais nous y reviendrons prochainement.

Nabeul et son climat

Ici comme en Algérie, il se manifeste des tendances à une décentralisation d'un nouveau genre. C'est celle qui nous ferait trouver de ce côté de la Méditerranée les avantages climatiques que l'on va chercher à grands frais, tous les étés, soit en France soit à l'étranger.

Nous n'en voulons pour preuve que l'intéressante brochure du docteur Félix Kaddour : « Nabeul et son climat » éditée par l'imprimerie de la *Revue Algérienne*.

L'auteur dépeint, en termes charmants ce coin privilégié, véritable Eden sur le sol tunisien.

Voici du reste comment il nous convie à l'aller visiter :

« De tout temps ce coin verdoyant a servi de lieu de repos, de villégiature et de reconstruction aux victimes des hasards de fortune, du surmenage et des souffrances humaines ; la douceur du climat, la riante verdure, le ciel transparent, la vie aisée et facile, tout convie l'homme las, fatigué, épuisé, à venir chercher le calme, le soulagement et le repos désiré. »

MUNICIPALITÉ DE TUNIS

AVIS

Le Président de la Municipalité de Tunis a l'honneur de prévenir le public qu'une étuve à désinfection est installée et fonctionne à l'Usine élévatoire, au Boulevard de Paris.

Les familles qui auraient eu quelqu'un de leurs membres atteint de maladie contagieuse, comme variole, fièvre typhoïde, etc., sont invitées à y faire transporter leurs effets de literie ou de lingerie contaminés. Ces effets leur seront rendus après désinfection. S'adresser à la municipalité.

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

par autorité de Justice

Le DIMANCHE NEUF SEPTEMBRE 1894, il sera procédé par les soins de MM. les Commissaires priseurs de Tunis, à la salle des Ventes, rue de Danemark, à la vente des objets ci-après nommés, savoir :

- Table ronde en noyer.
- Armoire en bois blanc.
- Chaises pailonnées, tréteaux.
- Commode acajou dessus marbre
- Pendule en cuivre.
- Canapé acajou.

Au comptant, frais en sus.

Pour l'huissier poursuivant,
SEBAUT

Grands Magasins du BON MARCHÉ

PARIS

Maison Aristide BOUCICAUT

AGENT POUR LA TUNISIE :

P. DELALANDE, 6, rue d'Angleterre, à qui peuvent être adressées toutes les demandes concernant cette maison.

AVIS

M. E. BELLOT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que MM. Hanvic, Jeannot et Senès ne font plus partie de son personnel, à dater du 15 courant.

AVIS

Le Directeur du **Crédit Foncier de Tunisie**, séquestre de la propriété Becquet, a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra aux enchères la location de cette propriété pour l'année agricole 1894-95.

Cette propriété connue sous le nom de *El-Halloufia*, a une contenance d'environ cent hectares de terres labourables et est située à cinq kilomètres de Béja.

Il existe sur ladite propriété une maison d'habitation composée de cinq pièces et une cuisine.

Les enchères auront lieu le 15 courant, à neuf heures du matin, dans les bureaux du **Crédit Foncier de Tunisie**, rue Al-Djazira N° 30 où l'on peut prendre, dès à présent, connaissance du cahier des charges.

VENDANGES

Encore quelques dames-jeannes, levures de l'Institut *LA CLAIRE*, disponibles de suite.

A VENDRE quelques foudres et demi-muids en bon état, blancs et rouges. REICHENBACH, rue de Constantine, Tunis.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ entre la Manouba et le Bardo.

UN BREAK en bon état, avec deux chevaux et harnachements.

Une MAISON siSe en ville.

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal

On désire acheter un bon chien d'arrêt, âgé de 2 à 3 ans, rapportant bien. S'adresser au bureau du journal.

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

DIMANCHE, 9 Sept. 1894

DEUX REPRÉSENTATIONS DE FAMILLE

de 3 à 6 heures

et de 8 1/2 à minuit.

par toute la troupe complètement renouvelée et le Ballet Herbin et Aprea.

Restaurant de premier ordre

Déjeuner : 3 fr. — Dîner : 3 fr.

Les jeudis, samedis et dimanches dernier train à minuit et quart.

CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL

COMMISSION-EXPORTATION

Rue de l'Église

et 4, imdasse Mousmar-el-Casha, 4

TUNIS

Pelleterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste

16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

ABSINTHINETTE ABSINTHE SOLIDE sans ALCOOL
HYGIÉNIQUE, PORTATIF, INSTANTANÉ
Cyclistes, Chasseurs, Pêcheurs
Une Tablette dissoute dans l'eau donne un verre d'Absintine.
Rue François-Bourgeois, Paris. N° des : 1 KO; Eau - GRATUIT-PRO

EAU-DE-VIE de VIN vieille

60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre

REICHENBACH

Rue de Contantine, près de l'Imprimerie Rapide.

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

DEUIL SUR MESURE EN 24 HEURES

GRANDE

BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions

SUCCESSALE DE TUNIS

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

Magasin Général

Maison BORTOLI frères et C^e

22, avenue de France, rues Annibal et Amilcar

MEUBLES POUR JARDIN

Chaises pliantes bois verni, réclame. Fr. 2 50

Chaises bois courbé, siège rotin ou bois découpé, depuis. Fr. 4 75

Très grand choix de tables pliantes, bois et tôle verni, tables fantaisie, nattes de Chine, etc.; guérites osier, blanc et couleur; fauteuils, balançoires; fauteuils Gibraltar et de Chine.

PAPIERS PEINTS

200 dessins différents

depuis 15 cent. le rouleau

Quinquerie Christofle; seuls dépositaires en Tunisie

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs

Dans toutes les pharmacies

Se défier des Contrefaçons

DÉPOT : PHARMACIE NÉE

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire
Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés

DE LA SAISON

pour complèts sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER

PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLES

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Compagnie Générale d'assurances

CONTRE LES

Accidents de toute nature

COMPAGNIE ANONYME Fondée en 1876
CAPITAL SOCIAL 3,000,000

LE QUART VESBÉ

Pour tous renseignements : S'adresser à M. Néron, agent général pour la Tunisie, 35, rue Al-Djazira, Tunis.

On demande des sous-agents dans les principales villes de la Tunisie et des courtiers pour Tunis. Inutile de se présenter sans sérieuses références.

Domaine POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^e; bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, rue Al-Djazira, Tunis

FIÈVRES

Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou colériques, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de **L'ANTI-FIÈVRES ROBERT** du D^r Delmas, ex-médecin major de 1^{re} classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente toutes Pharmacies.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :

De 1 an 2 ans 3 0/0
De 3 ans à 4 ans 3 1/2 0/0
De 5 ans et au delà 4 0/0

Gérance d'Immeubles

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

S'adresser à M. BERTIER, 12, rue de Paris.
Excellentes références.

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67
Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires (69, rue de la Kasba,
12, rue Kachachine.

P. PERRIN

BOUCHERIE LYONNAISE

28, rue d'Italie, Tunis

La plus ancienne boucherie française

ARRIVAGES TOUTES LES SEMAINES

BŒUFS & VEAUX DE FRANCE

A LOUER Maison de plusieurs pièces

aux environs de la Kasbah.

S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI

TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raedermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

Le Gérant : Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

REGULAIRES D'ÉTÉ

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAMM.-EL-LIF.....	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAMM.-EL-LIF.....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00

départ de Hamm.-el-Lif : 3 15 et 9 15

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

CROS ET DÉTAIL

DOURA FRÈRES

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48 -- TUNIS
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.
La maison livre à des prix défilant toute concurrence.

Châvez ! Bénissez-moi !

GRACE A MA MERVEILLEUSE

Lotion Pilogène de Mesmer

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr. seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. 100,000 fr.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Syphilis, l'Accouchement et en général le malades aiguës.

Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Pliquie, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à A. LAUGIER chimiste
Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen
Successeur de Mesmer.

PARIS -- 6, rue Labie -- PARIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons

POUR COFFRES-FORTS

simples ou incombustibles

FORESTIER FRÈRES (Valnes)

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France
(Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis court mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adressez la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??



LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE??

STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILANO

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI,
19, rue Chaker -- TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0
-- Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. -- Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local) -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

POUR
AMÉLIORER
LES
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
LES
PRENEZ
DU
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE LIEBIG
EN ENCRE FLEUR SUR L'ÉTIQUETTE

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE

Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

" L'APÉRITIF BELLOT "

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse. A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 heures et demie sur soir : pour Marseille direct.
Jeudi	A 3 heures et demi du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdià, Sfax, Gabès Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjellie, Bougie, Dellys, Alger.